Dimanche, 30 septembre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 118.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements .	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'UN DES RÉDACTEURS GÉRANT : ALPHONSE HERMANT.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 40 c
Dix fois dans un mois.	» — 30
Réclames.	1 — »»
Faits divers	1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène Carpentier.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r Bergère, 20

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 29 SEPTEMBRE 1849.

Nous l'avons dit, et nous le répéterons à satiété, l'expédition de Rome est une odieuse calamité pour la France : on a commis en son nom un véritable fratricide national. La réaction officielle a semé le mensonge et l'iniquité; qu'elle recueille à elle seule aujourd'hui le mépris public ; la France n'a aucune part à revendiquer dans cette moisson de honte et d'infamie!

Au moment où va s'ouvrir à Versailles le procès intenté à nos coreligionnaires politiques, à propos de la démonstration pacifique et légale du 13 juin, il est bien de résumer en quelques mots, de poser nettement et sommairement la question romaine devant l'opinion indignée. Que le Peuple, notre souverain juge et maître à tous, sache si les vrais coupables vont siéger sur les bancs des accusés ou sur les bancs des accusateurs.

Qu'était-ce que la République romaine? un gouvernement issu comme le nôtre du suffrage universel. Avait-on le droit de la détruire à main armée? Qu'on relise l'article 5 de la Constitution, et qu'on prononce.

La réaction officielle a prétendu qu'elle allait à Rome protéger les libertés romaines, et non imposer une forme de gouvernement; maintenir la légitime influence du nom français; balancer en Italie l'influence autrichienne et napolitaine.

MM. de Falloux et Barrot, et vous tous qui l'avez prétendu avec eux, vous avez sciemment trompé la France; vous lui avez menti, entendez-vous! trois fois menti!

Protéger les libertés romaines! — Avez-vous, oui ou non, travaillé à rétablir le despotisme clérical, l'inquisition, le pouvoir absolu du pape? Rome n'est-elle pas aujourd'hui replacée sous le joug abrutissant du moyen âge?

Balancer l'influence autrichienne et napolitaine! Avez-vous, oui ou non, subordonné la politique nationale à celle de Naples et de l'Autriche? Sont-ce vos agents ou ceux de ces puissances qui avaient le plus de crédit et d'influence dans les conseils du pape, de ce pontife ingrat pour qui vous prodiguiez le sang et l'or des enfants de la France? Les jésuites de Gaëte ne vous ont-ils pas raillés et joués effrontément? Quant à l'Autriche, ne s'autorise-t-elle pas de votre exemple pour intervenir en Toscane, y maintenir une armée de 40,000 hommes, y régner en un mot, sous le masque d'un mannequin d'archiduc?

Maintenir l'influence légitime du nom français! Ce nom qu'il n'est pas en votre pouvoir d'avilir, avez-vous fait, oui ou non, tout ce qu'il fallait pour le rendre l'exécration des Peuples et la risée de l'Europe absolutiste? Vous êtes-vous faits les alliés, les complices de l'Autriche et du bourreau de Naples? Vous êtes-vous assez traînés à plat ventre à la suite de leur politique d'incendie, de vengeance, de bastonnade et de tuerie? N'avez-vous pas prostitué la main de la France en la plaçant dans celles des égorgeurs des nations? Cette main, grâce à vous, les despotes et les jésuites ne l'ont-ils pas armée d'un poignard fratricide pour en frapper au cœur une amie, une sœur, la République romaine? — Répondez!

Et ne dites plus que l'on a calomnié vos intentions! Ces intentions, des faits, depuis, les ont traduites visiblement : vous avez agi, ce sont vos actes qui vous accusent; réfutez-les. Pouvez-vous soutenir désormais que vous n'êtes pas allés à Rome dans le but de renverser les nouvelles institutions que le peuple romain s'était librement données? S'il en avait été autrement, depuis que vous êtes les maîtres dans la Romagne, vous eussiez convié les populations à se prononcer elles-mêmes sur la forme de leur gouvernement. Vous vous en êtes bien gardés! vous avez osé croire qu'une victoire honteuse, *un fait accompli*, en apaisant l'opinion publique, vous justifierait de vos duplicités; et en le croyant vous avez doublement outragé la France, car l'honneur ne lui est pas moins cher et précieux que la gloire!

La lettre présidentielle, d'ailleurs, a jeté un grand jour sur vos ténébreuses menées. Il en résulte que vous saviez très bien ce que vous vouliez, le rétablissement de l'absolutisme théocratique. Et c'est pour y arriver que vous avez sacrifié des milliers de Français et de Romains, que vous avez dépensé quarante millions à la France. Ce sang et cet or, vous en rendrez bientôt compte à la Législative; en attendant, sachez que les républicains que vous avez trahis vous maudissent; que les rois et les prêtres que vous avez servis vous méprisent; car, si l'on aime la trahison, on déteste toujours les traîtres!

Et cette lettre présidentielle, où respiraient au moins quelques sentiments de fierté nationale, comment l'avez-vous accueillie? En en déclinant la responsabilité, non parce qu'elle est *inconstitutionnelle*, mais parce qu'elle est encore trop française pour vous. Et les organes religieux de votre faction, en l'appréciant sous votre inspiration, l'ont qualifiée de nouvelle folie; — folie dont on ne devait plus croire désormais capable, disaient-ils, le héros *amendé* de Boulogne et de Strasbourg.

Dans sa lettre, cependant, que demandait au pape le premier magistrat de la République? Quelques concessions beaucoup trop humbles pour nous satisfaire, nous républicains démocrates qui défendons le principe de la souveraineté du Peuple, mais trop libérales encore pour être accordées par les partisans de l'absolutisme clérical.

C'est peu pour le pape et ses cardinaux de ne tenir aucun compte des trop justes réclamations de M. le président; ils répondent à sa missive comme à un défi par un autre défi; ils publient le *Proprio motu* de Pie IX, où se révèle dans toute sa sénilité têtue l'esprit du vieux catholicisme. Hier, nous en avons assez apprécié les déplorables conséquences religieuses et politiques pour n'avoir plus besoin d'y revenir. Toutefois, nous devons insister sur ce point qu'on y semble oublier à plaisir tout ce qu'à défaut de reconnaissance on doit de respect à la République en ne faisant droit à aucune des conditions posées dans la missive de son premier magistrat. Qu'est-ce à dire? Serait-ce bravade ou mépris? La France serait-elle donc si bas descendue qu'elle souffrirait sans mot dire les sournoises jactances d'une *camarilla* aussi insensée qu'elle est impuissante et ingrate!

Ou la lettre de M. le président est sérieuse, ou elle n'est qu'une misérable comédie diplomatique, imaginée de concert par le cabinet de l'Élysée et les cabinets étrangers pour amuser le tapis et tromper les légitimes susceptibilités du pays. Nous, nous avons *voulu prendre cette lettre au sérieux*; aussi nous étonnons-nous qu'en réponse aux insolences et aux prétentions absolutistes du parti clérical on n'ait pas déjà fait entendre une parole digne de la France.

En vérité, quand on songe à ce qui se produit chaque jour sous nos yeux, quand on voit un gouvernement républicain travailler à concilier les droits des Peuples avec les droits des monarques, la démocratie avec le pouvoir papal, comme si l'absolutisme n'est pas toujours l'absolutisme, qu'il porte la tiare des pontifes ou la couronne des tzars ; quand on voit une papauté aussi ignorante, aussi peu intelligente des nouveaux besoins politiques et religieux de la société nouvelle ; en vérité, en face de tant de contradictions, d'hypocrisies, d'aveuglement, de vertige, on ne sait pas ce dont il faut s'étonner le plus ou de la trahison des uns, ou de l'ineptie des autres !

Un conseil des ministres a été tenu ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Louis-Napoléon. On y a discuté et arrêté le plan qui sera exposé devant l'Assemblée.

Le bruit courait que le gouvernement avait accepté le manifeste du pape, sauf quelques modifications relatives à l'amnistie qui auraient été accordées par la cour de Gaëte. On assurait que les troupes françaises avaient quitté Rome et se dirigeaient vers Civita-Vecchia, où elles s'embarqueront pour la France.

On annonce comme devant paraître bientôt dans le *Moniteur* une foule de nominations à des sous-préfectures.

Les diverses sous-commissions du budget ont fonctionné aujourd'hui. Celle qui s'occupe du projet de loi relatif au chemin de fer de Lyon à Avignon paraît divisée sur la question. On assure que le ministère lui-même est très incertain sur la suite à donner au projet de M. Lacrosse. La sous-commission paraît cependant bien persuadée que la communication entre Paris et la Méditerranée doit s'achever à tout prix et à toute condition.

Nous tenons de la source la plus certaine que la Porte ottomane a persisté dans ses refus de livrer Kossuth et ses collègues; un envoyé extraordinaire (on désigne Fuad-Effendi) va partir pour Saint-Pétersbourg, porteur de la réponse du sultan à l'empereur Nicolas.

Il s'agit de savoir maintenant quelle sera l'attitude de la France et de l'Angleterre vis à vis des prétentions réunies de la Russie et de l'Autriche.

La question d'Italie, qui absorbe en ce moment le cabinet français, lequel ne veut pas compliquer la situation en se créant de nouveaux embarras, paraît être la cause de l'expectative du général Aupick, qui décidément joue en Orient un singulier rôle.

Si nous sommes bien informés, il n'en serait pas de même de l'Angleterre, qui se serait ouvertement prononcée contre l'extradition.

Le *Censore*, de Gênes, annonce que l'amiral Parker a reçu l'ordre de diriger sa flotte vers les Dardanelles pour barrer le passage à la flotte russe.

D'après une lettre arrivée ce matin et qui nous est communiquée par un officier turc de nos amis, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie auraient demandé leurs passeports; mais ce dernier fait, qui pourrait bien avoir lieu prochainement, est démenti par les renseignements plus authentiques qui nous sont parvenus dans la journée.

On se rappelle toutes les accusations portées par l'*Univers religieux* contre Mazzini, à propos de soixante-quinze prêtres disparus de Rome, et que la benoite feuille, dans sa charité évangélique, avait prétendu égorgés par le triumvir romain. Eh bien! voici que d'après les journaux italiens arrivées aujourd'hui le religieux *Univers*, le défenseur d'une religion qui prohibe même la médisance, est convaincu d'avoir employé la calomnie la plus odieuse pour servir au triomphe de ses idées.

Nous lisons dans l'*Opinione* que soixante-quinze prêtres viennent de s'échapper des prisons du *Saint Office*. L'*Univers* n'avait pas émis la supposition que ces prêtres pouvaient être renfermés là; et il paraît que les recherches ordonnées par les cardinaux, comme l'annonçait le correspondant du dévot journal, s'étaient arrêtées à la porte des caveaux dans lesquels la *sainte inquisition* a l'habitude de loger ceux qui ne pensent pas comme elle.

Ainsi donc l'*Univers* a accusé d'un crime commis par ses chers prélats un homme qui, dans toutes ses actions, a fait preuve de la modération la plus belle. Cela s'appelle servir la religion et la vérité.

L'insurrection de Céphalonie, l'une des îles ioniennes, a été étouffée. Nous renvoyons pour les détails à notre correspondance.

Nous ne pouvons insérer la lettre du comité central polonais, au sujet de l'émigration des Polonais en Amérique, qu'après avoir pris des renseignements à cet égard; c'est par inadvertance que nous en avons promis la publication pour aujourd'hui.

Voici la lettre de Gaëte dont nous avons annoncé la publication pour aujourd'hui. Cette lettre explique l'effet produit à Gaëte par la lettre du président de la République, les mesures prises par la camarilla pontificale pour en paralyser les effets, et indique quelle nature de concessions le ministère français a demandée à la cour de Rome. Si tout ce que nous annonce cette lettre est exact, nous ne doutons point que le ministère se contente parfaitement des concessions que vient de faire le pape.

Gaëte.

La lettre du président de la République française, publiée à Rome par le colonel Ney, a produit ici une impression difficile à décrire. Elle a été d'autant plus forte, qu'en même temps venait la nouvelle que les troupes françaises avaient fraternisé avec la population romaine.

Le cardinal Antonelli a eu le premier connaissance de cette lettre, qui lui avait été transmise par la commission pontificale. Il se rendit aussitôt auprès du pape, qui, en recevant cette communication, tomba dans une grande irri-

---

Nous commencerons mardi 2 octobre :

BENA-MOUDHI

A LA RECHERCHE DU BONHEUR DES PEUPLES.

(LÉGENDE ORIENTALE.)

Prochainement nous publierons :

LES ACCUSÉS DU 13 JUIN,

Biographie des soixante-sept citoyens renvoyés devant la Haute-Cour,

PAR UN PRÉVENU DU 13 JUIN.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 30 SEPTEMBRE 1849.

MÉMOIRES D'UN AVEUGLE-NÉ (1).

NOUVELLE.

Madame de Préval fit asser le jeune homme dans son boudoir. Tous deux prirent place sur un tête à tête et commencèrent à causer en gens habitués aux rencontres fortuites. Il fut peu question du pendu. On causa bals, théâtres, courses et promenades.

Cette intéressante conversation fut interrompue par l'arrivée de la femme de ménage, qui venait pour faire la toilette de Mme de Préval. Elle entra en poussant des cris de surprise à propos du suicide de l'aveugle.

— Ah ! madame, s'écria-t-elle, qui aurait cru cela!

— Mais je ne comprends pas encore comment ma botte se trouvait dans sa chambre? dit M. Edouard.

La vieille, enchantée de voir le nouveau locataire chez sa maîtresse, pensa qu'il ne serait peut-être pas mauvais pour nouer cette relation, qui devait lui rapporter certains profits, de raconter l'aventure du matin.

— J'ai du malheur, dit-elle, pour la première fois que je fais le ménage de monsieur.

— Comment cela ?

—Je n'avais pas osé le dire, mais je suis sûre maintenant que c'est l'aveugle qui m'avait pris la botte. J'ai roulé dans l'escalier et je n'y ai vu que du feu.

L'étudiant comprenait moins que jamais; il pria la vieille de s'expliquer, ce qu'elle fit avec détail. Mme de Préval devint rouge comme une cerise.

— Je comprends encore moins, dit le jeune homme.

— Je comprends, moi, répondit Mme de Préval... mais, en vérité.... Je n'ose... non, je ne puis vous expliquer cela.

Les minauderies de la dame piquèrent au plus haut point la curiosité de l'étudiant et redoublèrent si bien les charmes de Mme de Préval, qu'il chercha aussitôt dans sa tête un moyen de nouer plus intimement connaissance. M. Edouard était très fertile en expédients.

— Il est impossible, madame, s'écria-t-il, que vous dîniez aujourd hui dans cette maison; permettez-moi donc, toujours en qualité de voisin, de vous mener *dîner au cabaret*.

Mme de Préval minauda tout autant qu'il le fallait et finit par accepter.

—Monsieur mon voisin, dit-elle ensuite, je vous demande la permission de vous congédier : c'est l'heure de ma toilette. Mon coupé viendra nous prendre à quatre heures.

—Je gage que c'était monsieur qui est passé, il y a quinze jours, en cabriolet et a pris le numéro de la maison, dit la vieille, charmée de la tournure que prenait la rencontre.

— Effectivement... répondit l'étudiant surpris.

— Monsieur avait suivi le coupé de madame... ajouta la vieille.

Mme de Préval rougit encore et l'étudiant ne jugea pas à propos de la désabuser, quoiqu'en réalité il n'eût passé rue des Enfants-Rouges que pour réparer une étourderie assez commune aux jeunes gens : il avait loué un appartement sans penser à lire le numéro de la maison.

— J'espère que vous m'expliquerez l'histoire de la botte, dit-il en prenant congé.

— Après dîner, nous verrons cela, murmura Mme de Préval.

— Cette petite femme est délicieuse! dit-il en montant pour s'habiller.

On fit un tour de bois, et l'on dîna dans un cabinet, chez Ledoyen. Au départ, Mme de Préval, après mille charmantes réticences, donna enfin le mot de l'énigme.

— Aurai-je jamais le bonheur qu'on m'a supposé? s'écria l'étudiant, moi qui, depuis quinze jours...

Il mentait horriblement, mais Mme de Préval ne le savait point; elle baissa les yeux, et ne répondit pas.

On rentra de bonne heure, en chuchottant comme de vieux amis. Mme de Préval permit à l'étudiant de fumer un cigarre dans son boudoir; elle-même roula une cigarrette.

On était à fumer quand une amie sonna. Mme de Préval ne demandait sans doute pas mieux que de montrer sa conquête, car elle ouvrit. L'amie, discrète personne, ne resta qu'un moment, et, dans le peu de mots qu'on échangea, il fut naturellement question de l'aveugle.

— Il paraît que ton aveugle s'est pendu, dit l'amie; à propos de quoi donc?

— A propos de bottes, répondit Mme de Préval.

Ce mot, articulé le soir même du suicide du malheureux qui l'avait tant aimée, peignait Mme de Préval tout entière. L'étudiant rit beaucoup. Ainsi font les hommes. Raconté, ce jeu de mot l'eût profondément indigné.

Cependant Rose s'était installée dans l'appartement où elle avait servi en quelque sorte de domestique. Elle régularisa promptement sa vie. A la grande surprise des voisins et surtout de la portière, femme sceptique par état, Rose, héritière de quatre mille livres de rente, ne prit ni bonne, ni femme de ménage.

Elle continua de faire sa besogne elle-même et changea fort peu de choses à sa mise. Loin de se donner des airs de rentière, ainsi que l'avait prédit la concierge, elle continua de porter l'humble bonnet de l'ouvrière. On l'accusa d'avarice sans savoir que sur les trois cent trente-trois francs dont elle disposait par mois, elle en dépensait à peine cent y compris le loyer de l'appartement, et consacrait les deux cents trente-trois restant à de bonnes œuvres faites sans bruits.

—Vous pourriez, lui dit un jour sa voisine, vous marier à un homme qui vous en apporterait autant que vous en avez, et devenir une des plus riches bourgeoises du quartier.

— Je ne marierai point, répondit Rose.

Chaque jour elle voyait passer de sa fenêtre Mme de Préval et l'étudiant, qui menaient alors le grand train des liaisons nouvelles entre gens de plaisir. La gaîté, le bonheur et l'insolence de cette femme semblaient railler Rose de ses projets de vengeance. Rose pourtant s'était juré avec la fermeté des âmes douces et paisibles que l'aveugle serait vengé, mais elle ne savait de quelle manière s'y prendre et attendait cette occasion qui vient toujours pour qui sait la saisir. Elle avait en main l'argent, grand et facile instrument de crime et de vertu, l'argent, le maître argent pour lequel on se donne, et faute duquel la nature refuse le pain à l'homme civilisé. Rose savait la puissance du talisman et, par un calcul fort juste, elle se disait :

— Ce n'est que le jour où elle manquera d'argent que je serai plus forte qu'elle et que l'occasion naîtra.

Un mois s'était écoulé. Loin de diminuer son train, Mme de Préval l'augmentait de jour en jour, lorsque tout à coup elle se sentit indisposée et garda le lit. L'indisposition s'accrut bientôt et prit le caractère d'une maladie.

Pendant les premiers jours M. Edouard donna les soins les plus assidus à la jeune femme. Il envoya chercher un roman au prochain cabinet de lecture et s'installa au chevet du lit. Mais ce métier de garde-malade l'ennuya bientôt, et tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, il s'absentait. Au bout de huit jours, il s'affranchit complétement,

(1) Voir les numéros des 25, 26, 27, 28 et 29 septembre.

tati n, et dont le premier mouvement fut d'appeler aussitôt auprès de lui tous les ministres plénipotentiaires, et de leur annoncer son intention de se rendre immédiatement à Bologne, et de s'y placer sous la sauvegarde des puissances.

Le caractère de Pie IX est très irritable, très impressionnable, et tombe facilement dans les extrêmes. Sa détermination aurait été funeste pour tous, pour le pape comme pour Louis Bonaparte, pour Rome, pour la France, pour l'Europe.

Quelle solution aurait pu avoir ensuite la question romaine si, prenant au sérieux la lettre du président de la République française, Pie IX avait effectué son projet, qui n'avait d'autre signification qu'uue rupture complète avec la France ?

Tout ce que le pape pouvait espérer, c'est que l'Autriche embrassât ouvertement sa cause, de la manière qu'il l'entend lui-même, ce à quoi l'Autriche, pour le moment, n'est guère disposée. Mais, en supposant qu'elle eût commis cette imprudence, qu'en serait-il résulté ? Que l'Autriche et la France se seraient bientôt trouvées en face l'une de l'autre, et qu'un choc était inévitable ; c'est à dire que l'on aurait vu bientôt une armée française descendre des Alpes, les Croates du Tyrol, et que l'Italie devenait le théâtre d'une guerre européenne.

Heureusement le cardinal Antonelli est un homme froid et calme. Il ne se laissa pas entraîner à la violence du saint pontife. Il représenta à sa sainteté que la lettre du président de la République française n'était pas un *document officiel* ; qu'il y avait mille moyens d'échapper aux conséquences qu'elle pouvait produire, quand même elle aurait eu ce caractère ; qu'il fallait demander des explications au gouvernement français, et que si véritablement ce gouvernement arrivait jusqu'à exiger, ju qu'à imposer ce qui jusqu'à présent ne se manifestait que comme un désir, il y aurait alors lieu de prendre une résolution extrême, non sans l'avoir bien méditée ; qu'en attendant les puissances intervenantes auraient eu tout le temps de mûrir leurs décisions, et que de cette façon sa sainteté ne se chargerait pas seule du poids d'une responsabilité véritablement très grave.

Le cardinal finit enfin par convaincre le pape que ce qu'il convenait de faire était d'envoyer des instructions au nonce à Paris, et pour cela réunir un conseil de cardinaux pour traiter cette question.

Ceci arrêté, le cardinal Antonelli eut des conférences avec tous les ministres des puissances intervenantes, *excepté avec le ministre de la France*. Les avis de ces diplomates se trouvèrent parfaitement d'accord avec l'opinion personnelle du cardinal.

Les cardinaux s'étant réunis dans les appartements mêmes de sa sainteté, Pie IX se présenta à eux plus tranquille, et manifesta dès lors cette opinion qu'il ne fallait pas regarder comme un document diplomatique la lettre du président de la République française, et que l'on ne devait s'occuper que des instructions à envoyer à monsignor Fornari, nonce à Paris.

Sur le premier point tout le monde se trouva d'accord, et l'on ne s'occupa plus que du second.

La majorité des cardinaux penchait pour envoyer une note à monseigneur Fornari, ou du moins pour que ce nonce se présentât à M. de Tocqueville, ou à Louis Bonaparte, afin de demander des explications au sujet de la lettre du président de la République. Cependant le cardinal Antonelli, qui avait d'abord conseillé cette démarche à sa sainteté, la regardant ensuite comme compromettante, déclara qu'au contraire il fallait que le nonce eût l'air d'ignorer complètement la lettre ; et que dans le cas où il lui en serait parlé, soit par le président, soit par le ministre des affaires étrangères, il profitât de cette ouverture pour engager la question sous le point de vue du gouvernement pontifical.

Telles sont en effet les instructions qui lui ont été remises, ajoutant que, dans toutes ses relations avec les agents du gouvernement français, il devait insister sur ce point que les désirs et les intentions de Sa Sainteté sont d'avoir la plus complète liberté dans la conduite qu'il entend tenir dans ses propres Etats.

Tel est en ce moment l'état des choses. On croit, ou du moins on semble croire à Rome, et l'on répètera probablement dans toute l'Italie, qu'après la publication de cette lettre le gouvernement français ne peut laisser établir aucun régime, si ce n'est le gouvernement représentatif.

Aucun de ceux qui se sont occupés sérieusement de la question romaine, et qui ont vu les choses de près, n'a pu penser semblable chose. Il faudrait pour cela que le gouvernement français abjurât complètement tous ses antécédents à Rome et à Gaëte. Un vaste système de réformes administratives et un corps qui offi c des garanties politiques raisonnables, voilà ce *que la France, ce que toutes les puissances jugent convenable d'établir à* Rome, et ce que Pie IX a toujours été disposé à accorder.

Pourquoi la question n'est-elle pas déjà résolue ? La base sur laquelle on a toujours traité a été la consulte d'état que Pie IX accorda il y a deux ans avec son célèbre statut. On ne s'est pas entendu sur un seul point, celui de savoir quelle serait la nature du vote à accorder à la conduite. Sans cette difficulté il y a longtemps que tout serait fini.

Nous avons sous les yeux une série de lettres contenant toutes des plaintes très-amères contre le traitement inhumain que leur fait subir en ce moment le pouvoir. Ces plaintes n'étonneront pas nos lecteurs quand nous aurons dit que ces lettres nous ont été adressées par des républicains.

La première de ces lettres est datée du 26 septembre, elle nous est adressée par la commission des détenus de Sainte-Pélagie.

L'administration de la prison n'a pas tardé à tirer vengeance de la publicité que nous avions donnée aux faits qui s'étaient passés à Sainte-Pélagie, à l'occasion de l'anniversaire du 22 septembre. Les détenus, dans une pensée que tout le monde approuvera, se donnaient mutuellement des cours de mathématiques, de chimie, astronomie, musique, peinture, etc. Mais cette façon d'employer le temps d'une manière utile et morale ne pouvait plaire à un pouvoir qui redoute surtout la diffusion des lumières. Le 25, la leçon de chant fut brutalement interrompue par la voix d'un gardien qui leur enjoignit insolemment de se taire. Quant au médecin, loin de chercher à réparer l'acte d'inhumanité commis envers deux malades, il redouble de rigueur envers les malades, refuse ceux qui se présentent à l'infirmerie et déclare tout haut que, s'il en avait le pouvoir, il mettrait tous les détenus *au pain et à l'eau*.

La deuxième lettre est signée du citoyen Huet. Arrêté pour avoir donné asile à un condamné contumace de juin, il est détenu depuis six mois, et attend vainement les juges qu'il demande depuis cette époque. *Malade* et *ruiné*, il sortira de prison victime du plus criant arbitraire.

La troisième lettre émane du citoyen Van Lons, arrêté sous l'inculpation de détention d'armes. Les armes terribles qu'on a trouvées chez lui sont une paire de pistolets de tir !.. Il n'a été interrogé qu'une seule fois, et demande depuis six mois ce qu on veut faire de lui. Les dignes auxiliaires de M. Barrot ne répondent pas.

La quatrième lettre est signée du citoyen Malezieu, ouvrier serrurier. Au cri de *Vive l'empereur*, il a répendu par celui-ci : *Vive la République démocratique et sociale*, et comme la justice est sourde pour certains cris, le premier fut innocenté et le second incriminé. Le citoyen Malezieu fut arrêté, une perquisition eut lieu à son domicile, et le commissaire de police, ayant trouvé sous sa main un recueil des discours de Ledru-Rollin, mit le volume en morceaux. « Voilà, dit le citoyen Malezieu, comment les *défenseurs de la propriété* la respectent. »

Le lendemain, continue le citoyen Malezieu, un juge d'instruction, après m'avoir interrogé, me demanda si je voulais retourner dans mon pays, me promettant que je ne passerais pas en jugement si j'y consentais. Sur mon refus, il me menaça de m'y faire reconduire lorsque j'aurais subi la peine que j'avais encourue. « Vous ne le pouvez pas, » lui répondis-je ; et, comme citoyen français jouissant de » tous mes droits, je suis libre de résider sur tel point de » la République qu'il me conviendra.

—« Comment, ajouta le juge, se fait-il qu'un ouvrier soit » aussi opiniâtre ! Qui vous a inculqué les doctrines perni» cieuses dont vous êtes imbu ? Dites-le, et nous aurons » des égards pour votre franchise ? Nous n'en voulons pas » à ceux qui, comme vous, sont égarés par des suggestions » dangereuses. »

Je n'ai pas besoin de dire comment je répondis à une pareille instigation : voyant que je ne voulais compromettre personne pour me tirer d'embarras, je fus envoyé à Sainte-Pélagie, où je suis en prison pour avoir crié : *Vive la République démocratique et sociale.*

La cinquième lettre, datée du 26, nous est adressée par le citoyen Polino, ex-lieutenant-colonel d'infanterie. Le temps de sa peine expiré, on l'a retenu sous prétexte de s'assurer si, en sa qualité d'*étranger*, il ne devait pas être reconduit par la gendarmerie. Le père du citoyen Polino est français, lui-même a servi sept ans comme engagé volontaire au 1er léger ; il est sorti sergent-major et est entré au service du shah, où il a reçu deux décorations contresignées du maréchal Gérard. Ce qui est plus important encore, le citoyen Polino a exercé trois fois son droit d'électeur. En tous cas, la police aurait pu lui laisser les moyens de se faire réclamer par son père.

La sixième lettre, signée Artaut, ex-marchand de vins, faubourg du Temple, 115. (des Madelonnettes, 26 septembre.)

Ce citoyen a été arrêté par deux agents de police qui l'ont outrageusement injurié. On a laissé passer cinq jours sans l'interroger, et, depuis 107 jours qu'il est incarcéré, nul fait n'a pu être articulé contre lui. Son propriétaire a jeté illégalement sa femme enceinte et quatre enfants en bas âge à la porte. La justice sera-t-elle satisfaite lorsqu'on aura rendu la liberté à un citoyen qui n'a eu d'autre tort que d'aimer la République ?

Après la lecture de ces faits, toute réflexion est vaine.

Modèle de style des policiers qui rédigent le COURRIER DE LA GIRONDE.

DOCUMENTS SOCS.

Paris, 21 septembre.

Messieurs,

L'appétit vous vient en mangeant !

D'abord, laissez-moi rire un peu d'Isay. Vous ne connaissez pas Isay ! Ah ! c'est un *organisateur*, comme il dit. Il a organisé beaucoup de choses, ce qui lui a valu plusieurs logements en prison—dont il est un peu dégoûté.

Isay donc est atteré par le dernier compte-rendu que je vous ai envoyé. Vous vous rappelez ! C'était pour l'affaire de la *Mutualité fraternelle*. Chose très secrète ; il y avait *dix* (faux) membres, et il y a un qui a chanté !

Mais je gazouille trop. Aux affaires ! Voici encore mon ami Durrieu, dans les bureaux duquel (rue Chabannais) il y eu hier une réunion du *Comité de la presse*. Absents, Madier aîné (faux) et Hervé (faux). Mais il y avait un Madier jeune pour le *Temps* (faux) ; Hermant et Carpentier (faux) pour la *Tribune des Peuples* ; Brunier pour la *Démoc. pac.* ; Chaseau fils pour la *République* ; eh donc Barillon pour la *Liberté !* Liberté, liberté chérie...!

Excusez ce souvenir ; ça me revient !

Carpentier a proposé une drôle de chose (faux) ! Vu que le *National* et la *Réforme* n'assistaient d'aucune manière à la réunion, ni en chair, ni en os, ni par fondés de pouvoir (faux), Carpentier a proposé de les déclarer (faux) *hors la société*. Carpentier est un Spartiate !

Madier le jeune, (faux) a bavardé deux heures d'horloge pour proposer... quoi ? L'*organisation* d'un comité de la *presse sérieuse*. Ah ! pends-toi, Isay, tu n'étais pas là !...

Il y en a un aussi qui a proposé un *cercle* démocrate pour les écrivains — toujours de la presse sérieuse ! Comme c'est neuf ! Mais ce moyen là est connu. On a mis la main sur l'excercle de Bordeaux, n'est-ce pas ? Et à Marseille, donc ! Mon ami Laponneraye, qui vient de mourir, voulait aussi organiser un cercle ! Ils tournent tous dans leurs cercles comme des chevaux du Cirque, et c'est la police qui tient le manche du fouet !

Ainsi vous voyez que toute cette presse organisant et organisée ressemble à une vielle organisée qui aura bien de la peine à produire de l'harmonie !

Cette lettre prouve une chose, c'est que le mouchard qui envoie sa prose à l'officine du *Courrier* fait très-mal son métier et vole ses appointements. Tous les renseignements contenus dans cette missive, écrite avec tant de goût et de distinction, sont faux d'un bout à l'autre.

Deux poids et deux mesures.

On lit dans la *Réforme* :

« La *Solidarité républicaine* est renvoyée devant la chambre des mises en accusations, comme *société secrète*, attendu qu'elle n'a pas rempli toutes les formalités exigées par la loi, ce dont la police ne s'est aperçue qu'après quatre mois d'existence et des placards apposés sur tous les murs de Paris.

» L'association étant déclarée secrète, on comprendrait des poursuites contre le comité tout entier ; mais le parquet n'a pas osé.

» Le piquant de l'affaire, c'est que la commission n'a jamais existé que dans ce procès-verbal, et qu'elle ne s'est jamais réunie. Nommée dans la séance du 13 janvier, la dernière du comité, cette commission, dont les fonctions étaient administratives, ne s'est pas même constituée. La plupart des membres désignés n'ont appris qu'ils en faisaient partie que par le mandat de comparution du juge d'instruction. Enfin, croirait-on que l'on veut rendre les dix personnes qui devaient composer la commission, et qui a été nommée le 13 janvier, responsables d'actes personnels qui ont eu lieu en décembre ! »

On lit dans le compte-rendu des séances du conseil général des Hautes-Pyrénées, donné par le *Démocrate des Hautes-Pyrénées*. Séance du 31 août :

« Dès l'ouverture de la séance, le président FOULD prévient le conseil qu'il a reçu une circulaire d'une association qui existe à Paris avec l'agrément et l'autorisation du gouvernement, et créée sous ce titre, SOCIÉTÉ DE LA PROPAGANDE ANTI-SOCIALISTE ; il énumère rapidement quelques-uns des avantages de cette association, et fait distribuer un exemplaire des statuts à chacun des conseillers.

» Nous voudrions bien savoir, dit le *Démocrate*, après avoir raconté ce fait, ce qui serait arrivé si une SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE avait adressé ses statuts au citoyen président ? »

Nous n'avons pas besoin de répondre au *Démocrate* que l'on eût agi à l'égard de cette SOCIÉTÉ comme on a agi à l'égard de la SOLIDARITÉ.

Nous demandions, il y a quelques jours, ce que devenait l'égalité devant la loi, et par conséquent la justice ; nous réitérons notre demande.

On nous prie de publier la lettre suivante :

Beaujon, le 28 septembre.

A M. le général commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

Monsieur,

La vaste enceinte de Beaujon où je demeure est presque déserte. Dans la longue avenue qui s'étend de la rue de l'Oratoire à l'avenue Sainte-Marie, il n'y a que deux maisons, dont l'une que j'habite est sans concierge, et l'autre ne sera probablement pas habitée cet hiver. Les voleurs se sont déjà introduits quatre fois cette année dans la première. Je ne puis y abandonner seuls, pendant la nuit, une femme et des enfants ; car leurs cris ne seraient point entendus et personne n'irait à leur secours.

Malgré cela, on s'obstine à me maintenir sur les contrôles de la 1re légion, et l'on veut m'envoyer monter la garde et faire des patrouilles dans des quartiers populeux où les mairies, les hôtels, les boutiques, sont protégés par une armée.

J'exposais l'autre jour cela devant le conseil de recensement, présidé par le maire, offrant d'ailleurs, pour montrer ma bonne volonté, de faire pendant la nuit des rondes et des patrouilles avec mes rares voisins dans les solitudes de Beaujon.

Le président me répondit avec une amabilité de ton et d'expression que je ne saurais rendre :

« Vous ferez votre service où l'on vous enverra, *parce que nous le voulons*, » c'est à dire *parce que tel est notre bon plaisir*. Il ne prononça pas ces derniers mots, à la vérité, mais il en mit le sens dans son regard, dans son geste et dans le son de sa voix. Il invoqua les termes de la loi. La loi ! ils n'ont que ce mot-là à la bouche, comme si dans l'immense chaos de nos soixante-quinze mille lois plus ou moins en vigueur il ne se trouvait pas, à l'usage de tous les despotismes, bon nombre de dispositions barbares et oppressives ! On a eu bien raison de dire que le pire despotisme est celui qui s'exerce à l'abri des lois.

Mais j'ai encore un autre motif pour protester contre le maintien de mon nom sur les contrôles, et ce motif je l'ai fait connaître à M. le maire du premier arrondissement.

Je ne veux accepter aucune solidarité avec une légion qui, le 13 juin dernier, a violé de la manière la plus odieuse et la plus barbare la liberté individuelle, le domicile et la propriété privés.

Le Peuple, dans ses jours de colère, n'a jamais donné un pareil exemple.

Agréez, etc.

J. MORAND,
Professeur de mathématiques.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

Voici la liste exacte et complète des membres des Conseils généraux qui ont été désignés par le sort pour faire partie du jury de la haute cour de justice chargée de prononcer sur l'attentat du 13 juin :

AIN—M. Chevrier-Corcelles, ancien magistrat.
AISNE.—M. Gaudron, négociant et propriétaire.
ALLIER.—M. Choisy, propriétaire, docteur-médecin.
ALPES (Basses).—M. Amenc, propriétaire.
ALPES (Hautes).—M. Prat, propriétaire.
ARDÈCHE.—M. Casimir Faure, notaire.
ARDENNES.—M. Bechet de Léocourt, notaire.
ARIÉGE.—M. de Mortimort, propriétaire.
AUBE.—M. Bourbonne, ancien notaire.
AUDE.—M. Bonnel, propriétaire.
AVEYRON.—M. Cortal, propriétaire.
BOUCHES-DU-RHONE. — M. Benet de la Ciotat, propriétaire.
CALVADOS.—M. Delacour, ancien député.
CANTAL.—M. Raynaud, avocat.
CHARENTE.—M. Georges Salignac, propriétaire.
CHARENTE-INFÉRIEURE. — M. Ballange, notaire et propriétaire.
CHER.—M. Barrière, juge de paix, à Henrichemont (incompatibilité de fonctions).
Second tirage, M, Metairie de Précy, maître de forges.
CORRÈZE.—M. Lachaud, notaire, à Maynac.
COTE-D'OR.—M. Coust, propriétaire de Précy-sous-Thil.
COTES-DU-NORD.—M. Pasquiou, propriétaire, à Pontrieux.
CREUSE.—M. Martin, avocat.
DORDOGNE.—M. Bugnet, avocat, à Bergerac.
DOUBS.—M. Maréchal de Vezet, propriétaire.
DROME.—M. Perrotin de Bellegarde, propriétaire.
EURE.—M. Legendre, ancien représentant.
EURE-ET-LOIR.—M. Goupil, maître de forges.
FINISTÈRE.—M. A. de Herhorre, propriétaire, maire de Saint-Pol-de-Léon.
GARD. — M. Pépin Barbet, propriétaire, maire de Pont-St-Esprit.
GARONNE (Haute).—M. Martial Lamoureux, propriétaire.
GERS.—M. d'Abaddie de Barreau, maire de Castex.
GIRONDE.—M. Durand des Granges, propriétaire.
HÉRAULT.—M. Blanc, colonel d'artillerie.
ILLE-ET-VILAINE. — M. Geoffroy de Châteaubriand, propriétaire.
INDRE. — M. Lecoigneux de Belabre, propriétaire.
INDRE-ET-LOIRE. — M. Hervé, notaire et maire à Bourgueil.
ISÈRE. — M. Jean Pion, docteur-médecin à la Côte-Saint-André.
JURA. — M. Pavam de Ceccaty, avocat à Orléans.

---

passa les nuits dehors et oublia même de demander exactement des nouvelles de Mme de Préval.

Un événement vint, sur ces entrefaites, changer tout d'un coup la folle existence de ce jeune homme. Il reçut une lettre qui lui apprit la ruine totale de sa famille. Il n'avait plus d'argent ; ses créanciers le harcelaient, il vendit ses meubles et les fit passer pendant une nuit par la fenêtre. Après cette escroquerie de viveur, il quitta la maison et se réfugia dans ces hôtels borgnes et ces tripots de bas étage où vivent, on sait comment, cette tourbe de gens sans aveu et sans profession qui infestent Paris.

— Le moment approche, pensait Rose.

Comme elle ne quittait guère la maison, elle pouvait épier ce qui se passait. Elle vit la femme de ménage de Mme de Préval emporter chaque jour quelque petit meuble, ou quelque paquet qu'elle ne rapportait point. Sous prétexte de réparations, de gros meubles disparurent à leur tour et furent enlevés par des tapissiers. Ces symptômes de décadence sont rarement trompeurs.

Un jour la femme de ménage descendit en gromelant. Rose l'accosta et lui dit :

— Comment va votre maîtresse ?

— Ma foi, répliqua la mégère, j'ai laissé la clef sur la porte ; la soigne qui voudra, elle n'a plus de quoi payer et tombe en pourriture ; çà infecte ! Le médecin a dit qu'il n'avait plus rien à faire.

— Ah ! dit Rose, voici donc la justice de Dieu !

La vieille tourna ses yeux rouges et éraillés vers Rose en disant :

— Vous appelez çà justice de Dieu, moi je dis : Chien de sort !... moi aussi j'ai roulé carrosse !

Elle essuya une larme de son nez du revers de sa main et aj outa :

— Moi, je suis philosophe, à présent, et qand il n'y a plus de *quibus*, bonsoir, ma belle !

La cynique mégère fouilla dans sa poche, en tira un petit cornet de papier qu'elle déplia lentement, et offrit à Rose une prise de tabac ; mais Rose, saisie de dégoût, avait tourné les talons.

La Providence s'était chargée de venger l'aveugle sans que Rose fit un pas hors des sentiers de la charité ; mais, malgré toutes ses vertus, Rose était femme ; elle avait profondément aimé le pauvre aveugle, dont Mme de Préval venait de causer le suicide ; en apprenant la chute profonde de cette ennemie, naguère si insolente, elle ne put se défendre d'un sentiment de joie, la joie de la vengeance satisfaite.

Un mouvement irrésistible l'entraînait vers Mme de Préval : elle voulait contempler cette femme dans sa misère et son humiliation ; et quoiqu'elle se reprochât cette tentation, elle ne put y résister. Elle monta donc au second étage. La clef était sur la porte, et la porte elle-même restée entrebâillée semblait donner un nouveau prétexte à la tentation de Rose et l'inviter à entrer.

Elle entra doucement, sur la pointe du pied, comme quelqu'un qui commet une action répréhensible. L'appartement semblait vide et inhabité. Il n'y avait plus ni tapis sur le plancher, ni rideaux aux fenêtres ; quelques meubles blanchis de poussière, épars çà et là, sans aucune espèce d'ordre, témoignaient, par leur saleté, de l'abandon du logis.

Rose traversa plusieurs pièces, aussi désolées les unes que les autres ; et quoiqu'elle se fût enhardie, en arrivant à la dernière chambre, dont la porte était à demi ouverte, elle n'osa point entrer. C'est qu'on entendait sortir de ce réduit un râle lugubre qui eût glacé d'épouvante le cœur le moins faible, et qu'en même temps il s'en échappait une odeur méphytique et infecte.

Après quelques instants d'hésitation, Rose allongea la tête et regarda. Dans un coin de cette chambre démeublée, elle vit un lit en désordre, d'où montait une vapeur pestilentielle, et sur ce lit, couvert de draps et de couvertures presque pourris, un être humain, ou plutôt un cadavre vivant que se disputaient, comme des chiens affamés, trois ou quatre maladies plus épouvantables les unes que les autres.

C'était là ce qui restait de la belle, de la cruelle et insolente Mme de Préval.

A cet aspect, l'âme évangélique de Rose, courbée un moment sous le poids d'une passion inférieure, se releva. Elle redevint ce qu'elle était.

L'excellente fille sortit, descendit l'escalier quatre à quatre, et fit monter une garde pour nettoyer la moribonde. La plus grande pièce de l'appartement fut en un moment balayée et purifiée par les parfums et le feu. Rose y dressa un lit moelleux couvert de draps blancs. La malade, lavée de ses souillures, enveloppée de linges propres, y fut portée par Rose et par la garde. Quand la nature humaine en arrive à cet état de désorganisation, la propreté devient le premier de tous les remèdes.

Mme de Préval ne donnait plus d'autre signe d'existence que la respiration. Elle ne voyait plus, n'entendait plus, ne bougeait plus ; mais Rose s'était dit :

— Je veux la sauver, pour qu'elle se repente et que Dieu lui pardonne.

La bonne créature s'était elle-même installée au chevet de la malade et la veillait alternativement avec la garde. Sa santé robuste s'en altérait, et pour comble d'obstacles son revenu ne suffit plus aux dépenses extraordinaires que lui causait cette nouvelle charge. La garde coûtait cher, il fallait du linge blanc tous les jours, des remèdes et des visites de médecin. Par dessus tout cela, le terme vint. Rose vendit son argenterie, paya son loyer, celui de Mme de Préval, et fit face aux dépenses de chaque jour.

Sans Rose cette femme ne pouvait manquer de succomber : amis et mercenaires l'avaient abandonnée. Lorsqu'on tombe malade à Paris, les amis et les connaissances, aimant sans doute à se figurer que l'on ne manque de rien, se contentent de déposer leur carte ou d'inscrire leur nom chez le concierge.

Rose, la douce et bonne fille, vainquit la mort et sauva son ennemie. Au bout de deux mois, madame de Préval put se lever et marcher. Mais elle n'avait plus d'âge, tous les ravages du mal étaient profondément inscrits sur sa figure. Ses mains, ses mains si charmantes jadis, desséchées maintenant, ne pouvaient plus même lui servir à gagner sa vie. Les doigts, devenus crochus par les convulsions, ne remuaient plus ; les nerfs s'étaient retirés.

Rose l'habilla proprement, lui donna un trousseau complet, la fit monter dans un fiacre et la conduisit à l'hospice de la rue de Sèvres.

En la quittant elle lui remit un petit cahier de papier c'était une copie des confessions de l'aveugle, — et elle lui dit de sa voix douce et consolante :

— Ma sœur, allez et priez.

En entrant à l'hospice Rose a déposé une somme de trois mille francs, moyennant laquelle l'hospice entretiendra madame de Preval jusqu'à sa mort.

Voilà quelle fut la vengeance de Rose.

Pour combler ses dépenses extraordinaires, la bonne fille a quitté la rue des Enfants Rouges et a pris un appartement plus modeste. Elle continue avec un courage viril à pratiquer la fraternité. C'est une âme chrétienne et démocratique.

FIN.

HIPPOLYTE CASTILLE.

SPECTACLES DU 30 SEPTEMBRE 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — L'Aventurière, — le Jeu de l'Amour.
OPÉRA-COMIQUE. — La Saint-Sylvestre, — la Fête du village voisin.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Collin-Maillard, —le Trembleur, — l'Éclat de Rire.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu. — un Intérieur comme il y en a, — les Grands Ecoliers en vacances, — Une Semaine à Londres.
VARIÉTÉS. — Représentation au bénéfice d'Hoffmann.
GYMNASE. — L'Epouvantail, — Yelva ; — les Représentants, les Sept billets.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Chevalier muscadin, — le Tigre du Bengale.
PORTE SAINT-MARTIN. — Rome.
AMBIGU-COMIQUE. — Le juif Errant.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, — Moulin Joli.
FOLIES-DRAMATIQUES. — Les Cascades de Saint-Cloud, Œil et Nez, le Chevalier de Florvac, Un Scandale, la Revolte des Modistes.
THEATRE-CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
CIRQUE-NATIONAL.—Champs-Elysées.—Ouverture à 8 heures — Soirée équestre.

LANDES. — M. Armand-Victor Marrast, du canton de Mizan, propriétaire.
LOIR-ET-CHER. — M. Crosnier, propriétaire, ancien directeur du théâtre de l'Opéra-Comique.
LOIRE. — M. Lesfranc, propriétaire.
LOIRE (Haute). — M. Pellet, propriétaire.
LOIRE (Inférieure). — M. Bignon, ancien député, propriétaire.
LOIRET. — M. Souesne, propriétaire.
LOT. — M. Sirieys de Figeac, propriétaire.
LOT-ET-GARONNE. — M. Laroche, propriétaire et maire.
MAINE-ET-LOIRE. — M. Zacharie du Beau, propriétaire.
MANCHE. — M. Rondet, propriétaire.
MARNE (Haute). — M. Des Etangs, docteur-médecin.
MAYENNE. — M. Jean-Romain Legentil, propriétaire.
MEURTHE. — M. Gusse, propriétaire.
MEUSE. — M. Brichart, greffier du tribunal de Bar.
MORBIHAN. — M. Calmon de Pontivy, propriétaire.
MOSELLE. — M. Franck, propriétaire.
NIÈVRE. — M. Girard, avocat.
NORD. — M. Beauvais, propriétaire.
OISE. — M. de Laon, propriétaire.
ORNE. — M. Renoud, maire de Theil.
PAS-DE-CALAIS. — M. Lantoine-Hardouin, ancien représentant du Peuple.
PUY-DE-DOME. — M. André Monteil, propriétaire.
PYRÉNÉES (Basses-). — M. Châteauneuf, avocat à Bayonne.
PYRÉNÉES (Hautes-). — M. Achille Fould, représentant du Peuple. (Incompatibilité de fonctions.)
Second tirage, M. Vagué-Domla, propriétaire.
PYRÉNÉES (-Orientales). — M. Clément Ducruc, propriét.
RHIN (Bas-). — M. North, notaire à Vasselone.
RHIN (Haut-). — M. Emile Dolfus, ancien représentant du Peuple.
RHONE. — M. Magnin, avocat à Villefranche.
SAONE (Haute-). — M. Nottez, notaire à Gy.
SAONE-ET-LOIRE. — M. Elie Bruys, propriétaire et notaire.
SARTHE. — M. Brigault-Beauvais, propriétaire.
SEINE-INFÉRIEURE. — M. Jules Reiset, propriétaire.
SEINE-ET-MARNE. — M. Grafeilhe, propriétaire.
SEINE-ET-OISE. — M. Bouchon, propriétaire.
SÈVRES (DEUX). — M. Laraminot-Jormal, propriétaire.
SOMME. — M. Dupuis, propriétaire.
TARN. — M. Pauthe, propriétaire.
TARN-ET-GARONNE. — M. Delpech, professeur.
VAR. — M. Philibert, propriétaire.
VAUCLUSE. — M. Jourdan-de-Sault, propriétaire.
VENDÉE. — M. de l'Epinay, propriétaire.
VIENNE. — M. Rousseau Lapois, propriétaire.
VIENNE (HAUTE-). — M. Descubes Duchâtenet, propriétaire.
VOSGES. — M. Victor Noël, docteur en médecine.
YONNE. — M. de Tanlay, propriétaire.

A cette liste il faut ajouter celle des membres du conseil général de Seine-et-Oise, qui, aux termes de l'article 94 de la Constitution de 1848, peuvent être désignés par le sort pour faire partie du haut jury, dans le cas où, au jour indiqué pour le jugement, il y aurait moins de soixante jurés présents.

L'article 95 de la même loi porte que les jurés absents au jour du jugement, qui n'auront pas produit d'excuses valables, seront condamnés à une amende de mille à dix mille francs, et à la privation des droits politiques pendant cinq ans au plus.

Le rétablissement de l'impôt sur les boissons est une question d'un si haut intérêt, que nous nous empressons d'accueillir la lettre suivante, qui est adressée aux vignerons et aux marchands de vin de Paris et des départements, par M. Lebreton, président du comité central des boissons. Cette lettre est ainsi conçue :

Aux vignerons et marchands de vin de Paris et des départements.

Mâcon, 23 septembre 1849.

Chers concitoyens,

Le bureau du comité central des boissons reçoit chaque jour de nombreuses lettres au sujet du projet de loi proposé par M. Passy, pour le rétablissement de l'exercice et de toutes les mesures fiscales dont nous avions toute raison de nous croire à jamais débarrassés.

A toutes ces lettres nous n'avons qu'une seule réponse à faire : notre malheur et notre ouvrage ; il vient de ce qu'au moment des élections nous n'avons pas su nous entendre pour envoyer à l'Assemblée nationale des candidats partisans des réformes décrétées par le gouvernement provisoire et l'Assemblée constituante. C'est en effet par le suffrage universel que, sans sortir de la légalité, nous parviendrons à faire disparaître les impôts qui nous obèrent.

C'est donc dans le champ électoral qu'il faut travailler. Nous sommes, chers confrères, 2,400,000 électeurs ; et si nous marchons unis, notre victoire sera certaine. Une société formée par votre comité central a déjà obtenu de bons résultats, malgré les efforts incessants des commis de la régie ; mais cela ne doit pas nous suffire. Les citoyens les plus zélés, dans chaque département, doivent maintenant s'adresser au comité central pour avoir ses statuts et pour provoquer des adhésions dans leurs localités. N'oubliez pas, chers confrères, que l'union seule fait la force.

Salut et fraternité.

LEBRETON, président,
rue Nationale, 138, à Sèvres.

Pour tous les renseignements, écrire à M. Dourlans, secrétaire, boulevard de l'Etoile, aux Thernes.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT. — Pour prouver la concorde et l'unité allemande, les soldats prussiens, autrichiens et bavarois se sont battus le 25 septembre dans un endroit de la banlieue de notre ville. On a dû envoyer d'ici de fortes patrouilles pour mettre un terme au combat. Ce sont les Prussiens qui ont été cause immédiate de la querelle. Ils ont exigé que les dragons autrichiens ôtassent leurs éperons dans la salle de danse ; les dragons ont refusé, et, comme de raison, les Bavarois ont pris le parti des Autrichiens. C'est une reproduction en miniature de tout ce qui se fait dans ses hautes régions des potentats allemands. On parle de beaucoup de blessés, et un Prussien aurait cassé le bras à un Bavarois.

PRUSSE.

La seconde chambre prussienne a pris une résolution importante dans sa séance du 25 septembre. Il s'agissait de l'article qui dit : « Les impôts et prestations existants sont perçus et toutes les dispositions législatives, lois et ordonnances qui ne sont pas contraires à la constitution actuelle conservent leur validité jusqu'au moment où les impôts et les dispositions seront changés par une loi.

La commission ne voulait accorder au ministère l'autorisation de percevoir les impôts que pendant un terme de quatre mois au delà de l'exercice consenti. Cette concession correspond, d'après la commission, aux crédits extraordinaires des pays étrangers.

Le ministre a demandé le maintien de l'article. La majorité a voté pour la proposition de la commission.

On s'attendait à une dissolution de la chambre, motivée par ce vote.

— On assurait que le président du conseil des ministres, M. Canitz, a donné sa démission, et que M. Bodelschwing le remplacera. Cette nouvelle, d'après la *Réforme allemande*, ne se confirme pas. Le voyage de M. Canitz à Erfurth a pu donner lieu à ce bruit.

— La *Gazette d'Augsbourg* confirme la nouvelle de l'envoi d'une note dans laquelle le cabinet de Saint-Pétersbourg demande à la Prusse la coopération dans les mesures à prendre si la Suisse continuait de donner asile aux révolutionnaires. Quant à l'Allemagne, la note demande le rétablissement du *statu quo* avant la révolution. La note a beaucoup embarrassé le ministère qui s'est décidé pourtant à une réponse qui repousse les exigences de la Russie.

POLOGNE.

POSEN, 24 *septembre*. — Le jury a tenu aujourd'hui sa première séance. La première affaire jugée par ce tribunal a été celle de l'abbé Prusinowski, rédacteur du journal *Wielkopolanin*, accusé d'un délit de presse. Le procureur du roi a développé l'accusation d'abord en allemand et puis en polonais. Des douze juges qui siégeaient, neuf étaient des Polonais et trois Allemands. Nous reproduisons l'article incriminé, comme résumant la politique prussienne vis à vis la province de Posen : « Que sont devenues toutes ces promesses ? Il n'y a pas d'employé public qui ne soit allemand, il n'y a pas de Polonais qui ne soit pas persécuté ou renvoyé de son emploi, ou jeté en prison, ou ruiné dans sa fortune. Lorsque dernièrement, par des motifs d'une soi-disant justice, on nous enlevait une partie de notre pays, on nous garantissait notre langue dans le culte de Dieu, devant les tribunaux, dans les administrations, dans les écoles. Et pourtant rien n'est changé dans les tribunaux, les mêmes landraths sont préposés à l'administration de la province, et nos instituteurs sont chassés des écoles sous prétexte qu'ils étaient révolutionnaires.

« Qui instruira nos enfants quand on aura chassé tous les professeurs polonais, etc. »

M. Prusinowski a prouvé dans sa défense que les accusations contre le gouvernement avancées par lui dans son journal sont des faits incontestables et qu'il n'a fait que les résumer. Le jury l'a acquitté.

— Les Allemands qui habitent Posen se sont assemblés, et ils ont décidé d'envoyer à Berlin une députation pour protester contre la levée de l'état de siége. Cette démarche surtout prouve quels sont les sentiments de justice et de libéralisme des Allemands et des juifs de Posen.

Gallicie. — DUKLA, 21 *septembre*. — Notre ville, qui depuis le commencement de la guerre était remplie de troupes, n'a maintenant pour garnison que trois bataillons autrichiens et un petit nombre de Russes qui gardent leurs magasins. La surveillance de la frontière hongroise d'ici à Zmigrod est confiée au général autrichien Karger et au général russe Zytko. Outre ces généraux nous avons encore ici le général russe René. Presque tous les jours nous voyons passer des détachements de prisonniers hongrois auxquels on fait prendre du service dans les régiments autrichiens. Loin d'être abattus, ils ne demandent qu'à être envoyés en Italie le plus tôt possible. On a préparé des logements et des vivres pour un régiment de Circassiens, deux bataillons d'infanterie et trois batteries qui rentrent de Hongrie. Immédiatement après viendra le corps du général Rudiger, qui repassera la frontière de la Gallicie en deux colonnes dont une passera par Grab, l'autre par Barvinek.

HONGRIE.

Une lettre de Pesth, du 22 septembre, assure que la reddition de Comorn était attendue pour le 23. Un aide de camp du prince de Lichtenstein aurait apporté cette nouvelle. La *Correspondance générale* du 24 n'en dit rien. Au contraire, elle rapporte que le siège en règle va commencer, et que l'armée tout entière travaille à un ouvrage gigantesque, qui est indispensable pour prendre Comorn.

AUTRICHE.

VIENNE, 25 *septembre*. — La nouvelle organisation de l'administration militaire paraît décidée. On doit supprimer les commandants militairee des provinces et chaque corps d'armée aura son administration qui dépendra immédiatement du ministre de la guerre.

— Les officiers de honveds hongrois continuent à prendre du service dans l'armée russe, où on leur accorde le même rang qu'ils avaient occupé dans l'armée insurrectionnelle.

— Bien que l'armée autrichienne se soit augmentée des régiments hongrois, on a ordonné un recrutement extraordinaire. La Gallicie seule doit fournir 10,000 recrues.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 25 *septembre*. — Chambre des députés. Séance du 24.

La chambre des députés a entendu au commencement de la séance le député Cabella qui s'est plaint que M. Ravina, rapporteur du projet de loi sur le traité de paix n'ait, pas été dans son rapport l'interprète fidèle des vœux de la commission.

La chambre continue ensuite la discussion des articles de la loi sur les majorats. Après la clôture de la discussion la chambre adopte cette loi à la majorité de 98 voix contre 20.

Une proposition faite par le comte Balbo de voter silencieusement le traité de paix a excité un grand orage. Cette proposition a été repoussée.

Lombardie. — PAVIE, 21 *septembre*. — Le curé de la paroisse Sainte-Marie, ayant été requis par le commandant autrichien de faire chanter un *Te Deum*, répondit qu'il n'avait d'ordre à recevoir que de son supérieur spirituel. Ce pauvre prêtre a été arrêté, condamné à huit jours de prison et mis pour deux jours au pain et à l'eau.

Toscane. — FLORENCE. — Une correspondance de Vienne assure que le gouvernement impérial a hautement désapprouvé les bastonnades de Milan, excité à cela par l'opinion publique et l'indignation qu'ont manifestée tous les journaux.

La destitution du comte Pachta et de plusieurs employés semblerait confirmer cette assertion.

On prétend que l'empereur se rendra le 27 à Trieste. On ajoute que le printemps prochain sera bien mauvais pour la France.

Etats romains. — ROME, 20 *septembre*. — Il règne ici un silence glacial. Nous en sommes réduits aux journaux de Rome, qui ne disent jamais rien ou bien peu de choses. L'amnistie datée de Naples a reçu à Rome le même accueil que reçut à Naples l'amnistie datée de Rome. Dans tous les lieux où elle a été affichée, le Peuple l'a déchirée ou salie des plus dégoûtantes ordures. L'abolition du Statut entre pour beaucoup dans cette colère. On n'a pas oublié que le pape, en l'accordant aux Etats romains, avait voulu le mettre à l'abri des attaques de ses successeurs, et c'est lui-même qui l'abolit !

Les prêtres ont redoublé de fierté ; mais malgré la joie qu'ils laissent transpirer, on aperçoit dans le lointain comme un orage qui se forme.

La fermeté du Peuple de Rome et une certaine antipathie venant des dernières excommunications préparent au clergé un triste avenir, si toutes les puissances catholiques ne se réunissent pour le soutenir.

Les officiers d'un grade même élevé ne se gênent aucunement pour dire leur pensée sur le gouvernement actuel. Hier, un prêtre a été sur le point d'être maltraité par quelques officiers uniquement parce qu'il avait été au devant d'eux pour les remercier d'avoir contribué à rendre au pape le pouvoir temporel. Ils se contentèrent de le traiter de bédouin.

Il court de main en main un écrit où l'on engage les Romains à se faire protestants. Il ne manquerait plus que cela. Beaucoup de personnes lisent cet écrit, qui ne semble pas trop déplaire.

La discipline des Français est toujours admirable, si l'on en excepte quelques amourettes de théâtre. Ils sont véritablement bons, mais bien mortifiés.

On fait courir le bruit qu'on a attenté à la vie du cardinal de della Genga, et qu'on a voulu empoisonner Savelli. Les Romains sont vindicatifs, et ne pardonnent guère.

États napolitains. — NAPLES. — On destitue tous les employés nommés depuis le 29 janvier 1848. Parmi eux je citerai Achille Rossi, qui, avant les réformes, était parmi les promoteurs du mouvement politique, et qui eut le grand tort de ne pas quitter son emploi à l'époque de la réaction.

Il est toujours question à Naples d'une amnistie, afin de débarrasser les prisons. On parle aussi, comme d'un fait accompli, de l'adhésion du roi de Naples à la ligue douanière projetée par l'Autriche. Un intime de Ferdinand doit assister au congrès *de fdmille* qui va se tenir à Vienne.

Il paraît probable que le pape se prépare à se rendre bientôt à Velletri.

ILES IONIENNES.

CORFOU, 15 *septembre*. — Le soulèvement dans les Iles ioniennes a été étouffé, grâce aux mesures énergiques qui avaient été prises. Environ cinquante révoltés se sont retirés dans les montagnes où ils sont serrés de près par la troupe, et ils seront contraints de se rendre. Plusieurs exécutions ont eu lieu, et il faut s'attendre à en voir encore d'autres.

Il est difficile d'assigner un motif au mouvement des Céphaloniens. On attribue cependant cette tentative au mécontentement qui règne dans les Iles ioniennes qui ne veulent pas se résigner au protectorat anglais, et au désir de faire partie du royaume de la Grèce. La supposition la plus probable serait celle-ci.

Il n'y a pas de doute qu'il existe en Grèce une société secrète dont l'intention est d'amener un bouleversement. Outre cette propagande grecque, qui a pour objet d'agrandir la Grèce aux dépens de la Turquie, mais en maintenant la monarchie constitutionnelle sous le roi Othon, on prétend qu'il s'est formé une seconde secte, laquelle a pour objet, outre l'agrandissement de la Grèce, de former une république hellénique.

Les deux sociétés comptent beaucoup de partisans dans les Iles ioniennes, surtout parmi la jeunesse, dont la majeure partie fait son éducation à Paris. Les efforts de toutes les nationalités opprimées dans ces derniers temps a contribué beaucoup à augmenter le désir d'une union avec la Grèce, et l'aversion pour les Anglais a augmenté ces tendances.

Les émigrés vénitiens arrivés à Corfou avec le pyroscaphe français, le *Pluton*, ont été admis à la libre pratique. Nous avons déjà dit comment le gouvernement s'était refusé à recevoir six autres navires qui portaient des réfugiés. Ils sont repartis le 4 courant après avoir pris des vivres et de l'eau, se dirigeant probablement vers la Grèce.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 28 *septembre*. — *Midi*. Consolidés au comptant 92 7/8 93 1/8, pour compte 93 1/8 1/4.

Trois heures. Ces derniers sont à 92 7/8.

— Le *Daily News* contient un article énergique à l'appui du projet de M. Cobden de convoquer un meeting pour s'opposer par tous les moyens possibles à la négociation du nouvel emprunt autrichien en Angleterre.

— Le *Staadard* remarque, au sujet du récent manifeste papal, que le nom même de la France n'y est pas mentionné, quoiqu'il y soit parlé des puissances auxquelles le pape doit le pouvoir de disposer encore du sort *de ses bien aimés sujets*.

— Le *Times* consacre un article au discours que M. Dupin a prononcé devant les paysans de la Nièvre. La conclusion de l'examen de ce discours et encore plus de l'état social de la France est exprimée comme il suit : « C'est en vain qu'on engage une guerre d'extermination envers le communisme lorsque le système social du pays le reproduit sans cesse. Il poussera plus de communistes parmi les populations rurales qu'on ne pourra en fusiller à Paris ; et tandis que la capitale les chasse quelquefois de son sein, la province continuera à les lui renvoyer.

« M. Dupin attribue l'accroissance primitive du socialisme à un manque d'industrie et d'économie ; mais ce serait calomnier les populations rurales françaises que de les croire inférieures sous ce rapport aux classes correspondantes dans notre pays. La source principale du socialisme français se trouve dans la trop grande subdivision de la propriété du sol et dans les sentiments d'envie, qui sont inséparables de ce système. »

— La reine d'Angleterre est partie le 27 de Balmoral, et n'a fait que changer de locomotive à Edinburgh. — Des départs d'un certain nombre de malles auront lieu à Londres les dimanches, ce qui n'avait jamais eu lieu jusqu'ici.

AMÉRIQUE DU SUD.

Californie. — Nous empruntons à l'*Helvétie* les nouvelles suivantes :

« Le capitaine Suter a écrit en Suisse de la Californie ; chacun sait que c'est lui qui, en construisant une scierie, a fait la découverte des riches mines d'or de ce pays. Voici sa lettre :

« J'ai à peu près loué tous les bâtiments de mon fort ; ils me rapportent 2,000 dollars (10,840 fr.) par mois.

» Dans une huitaine de jours, je partirai pour les montagnes où se trouve ma scierie ; je serai en compagnie de trois amis, les deux capitaines H...s, C...r et M. G...n. Nous exploiterons en gros, ce qui nous sera facile, car il ne nous manque aucun des moyens nécessaires pour réussir.

» En dix mois, chacun de nous gagnera cent mille dollars (542,000 fr.). Nous avons un vaisseau à nous, qui nous apporte tout ce qu'il nous faut. Une compagnie anglaise s'est associée avec moi pour laver de l'or sur mon domaine ; comme propriétaire, je reçois le quart de l'or. Je suis aussi intéressé dans plusieurs autres petites entreprises, par exemple, entre autres, avec quarante habitants de l'île Standwich, qui m'aiment comme leur père ; plusieurs d'entre eux ont déjà été à mon service. J'ai part à la moitié de tout ce qu'ils font ; dans le lieu où ils lavent à présent, chaque individu peut ramasser de l'or pour 12 à 30 dollars par jour. Après les pluies, ils feront de meilleures journées.

» Mon bien de campagne vaut aujourd'hui plus d'un million de dollars. Le gouvernement m'offre pour mon fort seul une somme de cinq cent quarante mille fr. Ainsi tout a bien changé. Le docteur H....n, à B...., qui reçoit un traitement de 500 dollars par mois, a sous sa direction l'hôpital de l'établissement. Ma grande maison s'est convertie en un magnifique hôtel, qui me rapporte 500 dollars par mois ; il est tenu par l'Italien F....i ; c'est un établissement dans le grand style.

» Il y a quelques années, il nous était difficile de nous procurer le nécessaire ; aujourd'hui nous vivons dans le luxe. A défaut d'Européens, j'ai dû prendre beaucoup d'Indiens à mon service, mais je puis compter sur leur fidélité ; j'en ai eu un qui est concierge et auquel j'ai confié toutes les clefs de mon établissement ; il a plus de 100 mille dollars entre les mains. C'est un de mes élèves.

» De plus, j'en ai 60 à mon service, et je les traite comme mes propres enfants ; j'ai tout fait pour les civiliser. Mon unique désir est de terminer ma vie, remplie de peines, au milieu d'hommes nobles et bons ; quand une fois j'aurai remis à mes fils le fardeau de mes nombreuses occupations, je me retirerai dans un de mes établissements sur le bord de la mer, ou bien dans les montagnes où je ne verrai plus que mes meilleurs amis et consacrerai le reste de mes jours à l'étude. Je puis dire que depuis 14 ans je n'ai plus vécu dans le monde civilisé. Mais à présent la vallée du Sacramento et toute la Californie se sont métamorphosées comme par une force magique en une contrée policée. »

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.

Ordre du jour du lundi 1er octobre.

A deux heures séance publique.
Appel nominal.
Communication du gouvernement.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* ne contient dans sa partie officielle qu'un état de successions ouvertes dans les colonies françaises.

— La rentrée des vacances, dans tous les lycées de la République française, est fixée au 8 octobre.

— On constatait ce matin que 519 représentants étaient déjà de retour à Paris.

— C'est demain dimanche, 30 septembre, et à huit heures du matin, que commencent au palais de justice des prud'hommes, rue de la Douane, les scrutins préparatoires pour que les ouvriers désignent leurs candidats prud'hommes.

La même opération aura lieu lundi 2, au même lieu et à partir de la même heure, pour les patrons.

— Ce matin il y a eu dans beaucoup d'églises des messes à l'intention : du Cuirassier, de M. Crédit, de St-Henry, de l'Enfant du miracle. C'est aujourd'hui l'anniversaire de sa naissance.

— M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, soigne en ce moment sa convalescence à l'Ile Adam, dans le château d'un haut financier légitimiste.

— Le prix du pain sera tarifé comme il suit pour la première quinzaine d'octobre :

Première qualité	29 cent. le kilog.
Seconde qualité	21 cent.

— La réunion annoncée par les journaux pour la solidarisation des associations n'a pu avoir lieu ; le commissaire s'y est opposé ; le bureau, s'appuyant sur les précédents, croyait qu'il suffisait d'une simple déclaration. Une nouvelle convocation aura lieu aussitôt que l'on aura obtenu l'autorisation.

— De toutes parts les plaintes nous abondent contre la détestable qualité de tabac qui se débite en ce moment, notamment le tabac à fumer. On nous demande si les bénéfices supplémentaires que la régie en retire serviront à combler le déficit laissé par la monarchie ? — Au contraire.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« La liberté individuelle n'a jamais été plus maltraitée en France que depuis quelque temps ; la presse commence à s'émouvoir de toutes les illégalités qui signalent de continuelles atteintes à cette liberté ; la responsabilité est nulle aujourd'hui pour ceux qui se livrent à des excès de zèle *honnête et modéré* ; les choses en sont venues à ce point que l'on pourrait se demander s'il existe ou non des lois.

» Un tribunal du Midi vient de condamner des colporteurs à l'amende pour avoir osé vendre des lithographies représentant Ledru-Rollin, Boichot, Commissaire et la Montagne de 1848, et a ordonné la confiscation de ces lithographies. Or, pour avoir le droit de confisquer une gravure quelconque, il faut qu'elle ait été, comme un livre, comme un journal, condamnée par la justice du pays, c'est-à-dire par le jury. Jusque-là, personne, aucun agent de l'autorité n'a le droit d'y toucher, et celui qui s'en emparerait commettrait un de ces actes d'ami de la propriété que nous ne voulons pas qualifier. Voilà pourtant un tribunal qui condamne deux malheureux colporteurs, parce qu'ils avaient vendu une marchandise qui n'était point prohibée, qu'ils pouvaient vendre légalement, et qui, de plus, ordonne la confiscation de cette marchandise, qui est leur légitime propriété. Et les gens qui poussent à ces excès s'appellent *honnêtes et modérés*, se disent les amis de l'*ordre*, de la *propriété*, les défenseurs de la *légalité*. C'est à n'y pas croire, si l'on ne savait que certaines gens cherchent toujours à se parer des vertus qu'ils n'ont pas.

— La réaction, dit la *Tribune de la Gironde*, vient de réparer un oubli fort involontaire, sans doute : Un chef-lieu de sous-préfecture de la Gironde, Bazas, avait encore un maire républicain ; MM. Neveux et Dufaure ont mis bon ordre à ce scandale : notre honorable ami M. Lalaurie vient d'être révoqué de ses fonctions. Certes, si ce citoyen est dévoué à la liberté et au progrès, il ne l'est pas moins à l'ordre véritable. C'est lui qui, depuis le 24 Février, a dirigé l'administration de Bazas, et la plus parfaite harmonie n'a cessé de régner parmi les habitants de cette ville. Mais qu'importe à un préfet qu'un maire convienne à ses administrés ! Ce qu'il cherche dans un fonctionnaire municipal, c'est un agent actif et docile du comité de la rue Esprit-des-Lois, qui entende le respect de la Constitution et de l'unité nationale à la façon des conseillers généraux du *libre-échange*.

— M. Rebillot, préfet de police, et M. Carlier, chef de la police municipale, escortés par un bataillon de gardes républicains, sont venus aujourd'hui à l'Assemblée et ont visité avec le plus grand soin la salle et la galerie souterraine de l'Assemblée législative.

— On lit dans *le Franc Comtois* de Besançon :

« Le système de persécutions qui fait chaque jour de nouvelles victimes parmi les instituteurs primaires est une dérogation scandaleuse au principe républicain. Les dépositaires du pouvoir, les comités supérieurs et les fonctionnaires de l'enseignement s'associent avec une merveilleuse émulation aux rigueurs de M. de Falloux et aux haines soulevées contre les instituteurs par les défenseurs émérites de l'enseignement clérical, par ces journaux qui prétendent que la société ne peut être sauvée que par les ignorantins.

» Récemment encore, le comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement de Gray a révoqué de leurs fonctions les instituteurs communaux de Grandecourt, d'Attricourt, de Brotte-lez-Ray, de Vellefrey et de Vellefrange. Leur crime sans doute remonte au 13 mai dernier, et ils sont punis par où ont péché les populations de la Haute-Saône en envoyant à l'Assemblée législative une majorité de républicains.

— M. Brossard, détenu politique, ayant adressé au rédacteur du *Républicain* une lettre qui a paru dans le dernier numéro de ce journal, M. Sainte-Croix, préfet de la Dordogne, s'est irrité. Ce fonctionnaire ne veut pas qu'on discute ses actes. Il a donc ordonné de retirer M. Brossard de la pistole, pour être placé parmi les condamnés, les voleurs sans doute.

Nous apprenons cependant que, pour cette fois, M. Brossard a échappé à cette humiliation : on s'est contenté de le plonger dans un cachot sombre et humide, où la maladie ne saurait tarder à le frapper.

Le citoyen Brossard a accepté cette nouvelle épreuve avec la résignation et l'énergie qu'on lui connaît : il sait que la colère n'est pas de la raison.

Quant à nous, il nous est impossible de ne pas faire appel aux hommes honnêtes de tous les partis, qui sans doute tiendront à honneur de rappeler M. Sainte-Croix au sentiment de la justice et de l'humanité.

(*Le Républicain de la Dordogne.*)

— On se rappelle que, sur la demande formée en autorisation de poursuites par M. le procureur général près la cour de Besançon, contre MM. Sommier et Richardet, représentants, pour délits de presse à raison d'articles insérés dans le journal la *Démocratie jurassienne*, cette autorisation fut accordée par l'Assemblée législative, dans sa séance du 10 août dernier. Par suite de cette décision, les prévenus et M. Buchon furent renvoyés par la chambre des mises en accusation devant la cour d'assises du Jura, pour trouble à la paix publique en excitant à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, et pour provocation à la guerre civile, provocation non suivie d'effet. Les prévenus se sont pourvus contre cette décision. La cour de cassation a rendu, le 20 septembre, un arrêt qui les déclare déchus de leur pourvoi, pour défaut de consignation d'amende.

— On nous écrit du Mans :

« Notre nouveau maire vient d'inaugurer son administration d'une façon qui ne laisse aucun doute sur ses sentiments *honnêtes et modérés*.

Des citoyens avaient demandé à M. le maire l'autorisation de se réunir dans la halle aux toiles pour y signer une pétition sur l'abolition de l'impôt des boissons : M. Surmont s'est refusé à ce qu'aucune réunion eût lieu.

— Le *Courrier de Lyon*, du 27 septembre, annonce, sur la foi d'une lettre de Genève, qu'un duel a eu lieu entre le colonel espagnol de Morena et M. Boichot, l'un des accusés contumaces du 13 juin, qui aurait tenu des propos très insultants sur le compte de la reine d'Espagne.

Quatre coups de feu, dit la lettre, ont été échangés. A la seconde décharge, le colonel espagnol a eu l'épaule droite

déchirée par une balle, qui lui a fait en outre au cou une profonde blessure. M. Boichot a reçu dans le flanc gauche une balle qui a frappé sur une côte; il paraît que la blessure est extrêmement grave. On a été obligé d'aller chercher une voiture et un matelas pour le ramener à Lausanne.

M. Boichot avait pour témoins M. le docteur Perrin, de Montluel, et M. Félix Pyat, représentant du Peuple.

— La terreur blanche continue. Dans le midi, les provocations des légitimistes sont incessantes; à Nîmes, les amis de l'ordre et de la propriété ont, à l'instar de leurs camarades de la 1re légion, brisé et saccagé ce qu'ils ont pu chez un limonadier où se réunissent des ouvriers démocrates : deux citoyens, qui buvaient tranquillement à une table, ont été maltraités, et l'un deux a reçu un coup de couteau à l'épaule.

Un journal de Montargis nous raconte que, dans un cabaret de Sautranges (Cher), un citoyen honorable, connu par ses opinions démocratiques, a été, à cause de ces opinions, assailli par une vingtaine de forcenés qui, après l'avoir renversé, l'ont, dans l'obscurité, frappé d'un coup mortel. Non contents de l'avoir lâchement égorgé, ils ont profané son corps en le traînant dans la fange, et criant : *Au feu! à l'eau! c'est un rouge!* — Et la justice n'a sévi contre personne!

Le convoi de la victime a eu lieu à Beaulieu : plus de mille à douze cents républicains des villes avoisinantes s'étaient rendus au convoi du républicain sincère, du citoyen bienfaisant si lâchement égorgé.

A Joigny, des gens ivres ont pu abattre impunément l'arbre de la liberté. Voilà où nous en sommes, et sur les bancs des assises politiques nous ne voyons pas les Trestaillons modernes, mais les écrivains, les citoyens dévoués à la cause du peuple!

— Il y a quelques jours, on enterrait à Bar, un célibataire de 90 ans, qui chaque jour, depuis la révolution, allait chez tous les ouvriers de son quartier, disant qu'il était le plus malheureux des hommes, qu'il était sans argent...

A l'inventaire de ses biens, on a trouvé chez lui plus de 50,000 fr. en argent monnayé, et il laisse pour plusieurs centaines de mille francs de propriétés à un parent très éloigné.

— A Confolens, dit la *Constitution d'Angoulême*, l'autorité continue ses déplorables taquineries réactionnaires. Isolée au sein de la population dont elle ne partage pas les opinions, on dirait qu'elle espère trouver sa réhabilitation dans un excès d'impopularité.

Ainsi, dernièrement, de pauvres chanteurs ambulants qui se trouvaient dans cette localité, ont reçu l'ordre de ne chanter aucun air patriotique, surtout celui de la *Marseillaise*. Il paraît que notre chant national, celui qui conduisait nos soldats à la victoire, celui que le Peuple entonne chaque fois qu'il renverse un trône ou reconquiert une liberté ravie, il paraît que ce chant est antipathique aux fonctionnaires bien pensants de Confolens. — Les chanteurs se le tinrent pour dit; mais le public du Café national n'avait pas de raison pour obéir aux injonctions de l'autorité; aussi s'est-il empressé de protester en entonnant en chœur les couplets de la *Marseillaise*.

— L'*Indépendant de Montpellier* est encore poursuivi : il est accusé du crime de lèse-Balland. Cet aimable préfet, qu'on surnomma jadis le troubadour de Saint-Quentin, craint que les vérités un peu trop dures que lui adresse la feuille dirigée par le citoyen Marcel Atger ne le placent, dans l'esprit de la population de Montpellier au même niveau qu'il avait atteint dans celui de la population de Perpignan; aussi, dans l'impossibilité de pouvoir brûler le journal l'*Indépendant*, il le mande devant la justice. Du courage, M. Balland, *ne vous rebutez pas!* ne serait-ce que pour justifier les paroles d'un magistrat votre ami : Ce pauvre Balland ne fera jamais un préfet républicain, il travaille toujours pour le roi de Prusse.

— Jusqu'à présent on a entrepris que des voyages à Londres : une administration organise un voyage en Afrique. A la bonne heure, voilà une idée vraiment française que celle de faire visiter nos possessions algériennes par l'élite de la nation. Choisir le moment où les froids nous arrivent, où les beaux jours nous quittent, pour transporter une caravane à Alger, sous 25 degrés de chaleur, par la plus riante saison de l'année, cela tient du merveilleux. Nous venons de parcourir, avec la carte géographique sous le doigt, l'itinéraire de l'excursion offerte par le Guide des Colons, 40, rue Neuve-Vivienne, et nous sommes assurés que toutes les promesses de cet itinéraire seront remplies et au-delà. Pour 600 fr. visiter ce qui fait la gloire de la France moderne, faire plus de 1,500 lieues en 21 jours; voilà une pensée intelligente et honnête. L'itinéraire ne pose que des dates et des noms, il ne parle pas des populations tout entières d'Alger, de Blidah, etc. se précipitant au-devant des cent promeneurs, les embrassant, les entourant comme on aime des amis, des frères, qui ne viennent pas partager les fruits produits par de biens rudes travaux, mais au contraire, qui arrivent visiter des compatriotes émigrés. Nous savons de source certaine que de magnifiques fêtes se préparent partout en Afrique pour recevoir la caravane, afin qu'il soit dit dorénavant qu'aller de Paris en Afrique ce n'est pas un voyage dangereux, mais une charmante promenade.

—L'Odéon donne ce soir un spectacle des plus complets; le temps aidant, la salle ne sera pas assez grande.

On commencera à 6 heures et demie, par le *Vert galant*, *les Trois sultanes*, *l'Eclat de rire*, joué avec grand succès surtout par Deshayes; le spectacle finira par la reprise de l'*Esprit de contradiction*, comédie en un acte mêlée de danse.

Bourse de Paris du 29 septembre.

Avant la bourse.—Les cours étaient tenus, on s'attendait à de la hausse pour la réponse des primes et pour la liquidation. Le 5 0|0 était à 89 15.

Bourse.—Une heure.—Une lutte très vive s'est engagée dès le début et l'on est parvenu à faire monter le 5 0|0 de 89 10 à 89 20. On a même demandé un moment à ce prix.

Vers une heure et demie, les cours ont commencé à rétrograder. On assurait que le projet de loi sur l'emprunt serait définitivement présenté à l'Assemblée dans la séance du 4 octobre.

Deux heures.—La réponse des primes s'est faite en baisse à 89 10 sur le 5 0|0 et à 56 10 sur le 3 0|0.

Des offres nombreuses ont fait fléchir rapidement à 88 90.

Trois heures.—La rente a continué à fléchir et est tombée à la clôture à 80 60. On disait que les ambassadeurs du Nord avaient pris leurs passeports à Constantinople par suite du refus de la Porte d'accorder l'extradition des réfugiés hongrois.

La rente 3 0|0 a varié de 56 25 à 55 80.

La Banque a fait 2235. Les obligations anciennes de la ville étaient à 1270. Les nouvelles ont monté de 10 à 1160. Les obligations de la Seine de 2 50 à 1092 50. Le canal de Bourgogne de 10 à 940.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture preced.
5 0|0 j. du 22 mars. .	89 25	89 25	88 50	88 60	89 10
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	78 75
4 0|0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	69 0
3 0|0 j. du 22 déc. . .	56 25	56 25	55 80	55 80	56 05
Action de la Banque.	2335 »	» »	» »	2335 »	2335 »
Obligations de la Ville	1090 »	1092 50	1087 50	1092 50	1090 »
4 canaux avec prime.	1105 »	» »	» »	1105 »	1100 »
4 can., Act. de jouis...	75 »	» »	» »	75 »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	940 »	» »	» »	940 »	930 »
Bourgogne, Act. de j.	55 »	» »	» »	55 »	57 50
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	137 50
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2775 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	88 »	Belgique, Emp. 1840..	97 1|2
Emprunt romain.........	78 »	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0|0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1|2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0|0..	» »
Trois 3 0|0 1841...........	» »	Emprunt du Piémont..	990 »
Dº Dette intérieure.......	27 1|2	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER. (COMPTANT.)	1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
Saint-Germain,	415 »	415 »	415 »
Versaille, R. D.	212 25	212 50	211 25
Versailles, R. G.	172 50	172 50	172 50
Paris à Orléans,	745 »	745 »	745 »
Paris à Rouen,	530 »	530 »	530 »
Rouen au Havre,	» »	» »	266 »
Avignon à Marseille,	220 »	222 50	220 »
Strasbourg à Bâle,	102 50	102 50	103 75
Du Centre,	303 75	303 75	301 75
Amiens à Boulogne,	» »	» »	170 »
Orléans à Bordeaux,	408 75	408 75	410 »
Du Nord,	437 50	437 50	438 75
Paris à Strasbourg,	352 50	351 25	351 25

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Cie, rue Bergère, 20.